

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 2022-53

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47 jusqu'au point 51, 48 à compter du point 52, 49 à compter du point 53, 48 à compter du point 55, 47 à compter du point 61, 50 à compter du point 64, 51 à compter du point 65, 50 pour le point 72

Pouvoirs : 5 jusqu'au point 52, 6 à compter du point 53, 5 à compter du point 55, 6 à compter du point 64

Absents excusés : 2

Absents : 9 jusqu'au point 51, 8 à compter du point 52, 6 à compter du point 53, 8 à compter du point 55, 9 à compter du point 61, 5 à compter du point 64, 4 à compter du point 65, 5 pour le point 72

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} juillet 2022

Secrétaire de Séance élu : M. Francois WILLEM

* * * * *

AFFAIRES GENERALES

SDEA COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET GRAND CYCLE DE L'EAU – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE (COMMUNE DE HATTMATT).

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

En séance du 24 septembre 2020, le Conseil de Communauté avait désigné M. Ghislain KIFFER, Adjoint au Maire de HATTMATT, en qualité de délégué de la Communauté

de Communes du Pays de Saverne au SDEA, au titre des compétences Eau Potable, Assainissement, et Grand Cycle de l'Eau.

Pour des raisons liées à son activité professionnelle, il convient de procéder au remplacement de remplacer ce délégué.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2,

Vu les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 15.2 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées,

Vu la délibération 2020-90 : SDEA compétences Eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau - Désignation des délégués,

Vu la délibération N° 2020-107 procédant à des remplacements de délégués,

Considérant que M. Ghislain KIFFER, agent nouvellement recruté par le SDEA, ne peut pas siéger dans cette même instance,

Vu la demande de la Commune de HATTMATT,

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de désigner pour la commune de HATTMATT en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA pour la compétence eau potable, pour la compétence assainissement et pour la compétence grand cycle de l'eau : M. Alain SUTTER.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 13 juillet 2022



Le Président

Dominique MULLER

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20220707-2022-53-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022